

Résidence GOELIA - « AGUYLENE »



Rue de la Gardiole
34280 CARNON Ouest
Tel : 04 67 68 07 33
Fax : 04 67 27 06 53
Mail : info.carnon@goelia.com



Tarifs longues durées 2021 / 2022 - ESMA (8mn en voiture)

Du 01 Septembre 2021 au 30 Juin 2022

La résidence donne directement sur le port de Carnon Ouest, à proximité des plages et des commerces, elle est composée de studios et appartements entièrement meublés, avec kitchenettes équipées, salles de bain avec baignoire et WC, terrasses ou balcons privatifs.

Parking fermé avec digicode. Résidence sécurisée avec piscine et ascenseur.

Bus et tram à proximité immédiate (20 minutes de Montpellier)

Aéroport à 8 minutes en voiture

Possibilité de demande de dossier APL - Pas de frais de dossier

Tarifs location longue durée à partir de 2 mois (hors juillet/août) Tarifs courts séjours (à partir de 2 nuits) sur demande	Tarif/Mois (durée : 6 à 10 mois)	Tarif/Mois (durée : 2 à 5 mois)
Studio 30m ² RDC	530€*	590€*
Studio 30m ² 1er étage ou Studio 40m ² en RDC	555€*	615€*
Appartement 2 pièces 45m ² RDC	750€*	825€*
Appartement 2 pièces 45m ² en étage	780€*	860€*

* Eau, électricité, chauffage, et parking inclus - Taxe de séjour de 0.88€ par jour en supplément (soumis à modification)

Facturation du mois d'arrivée au prorata temporis. Facturation du mois de départ par tranches de 10 jours représentant 1/3 du loyer chacune. **Tarifs soumis à modifications en cas d'augmentation de la TVA.**

En cas de prolongation de séjour, le tarif le plus avantageux sera appliqué sur la période supplémentaire, mais ne pourra être réclamée pour la période passée.

🌀 Prestations annexes en option 🌀

Wifi dans l'appartement : 25€ / Mois

Animal : 90€ / Mois (un seul animal par logement)

Laverie / Sèche linge : 4€ / 2€ par Machine

Accès à la piscine et au parking : GRATUIT

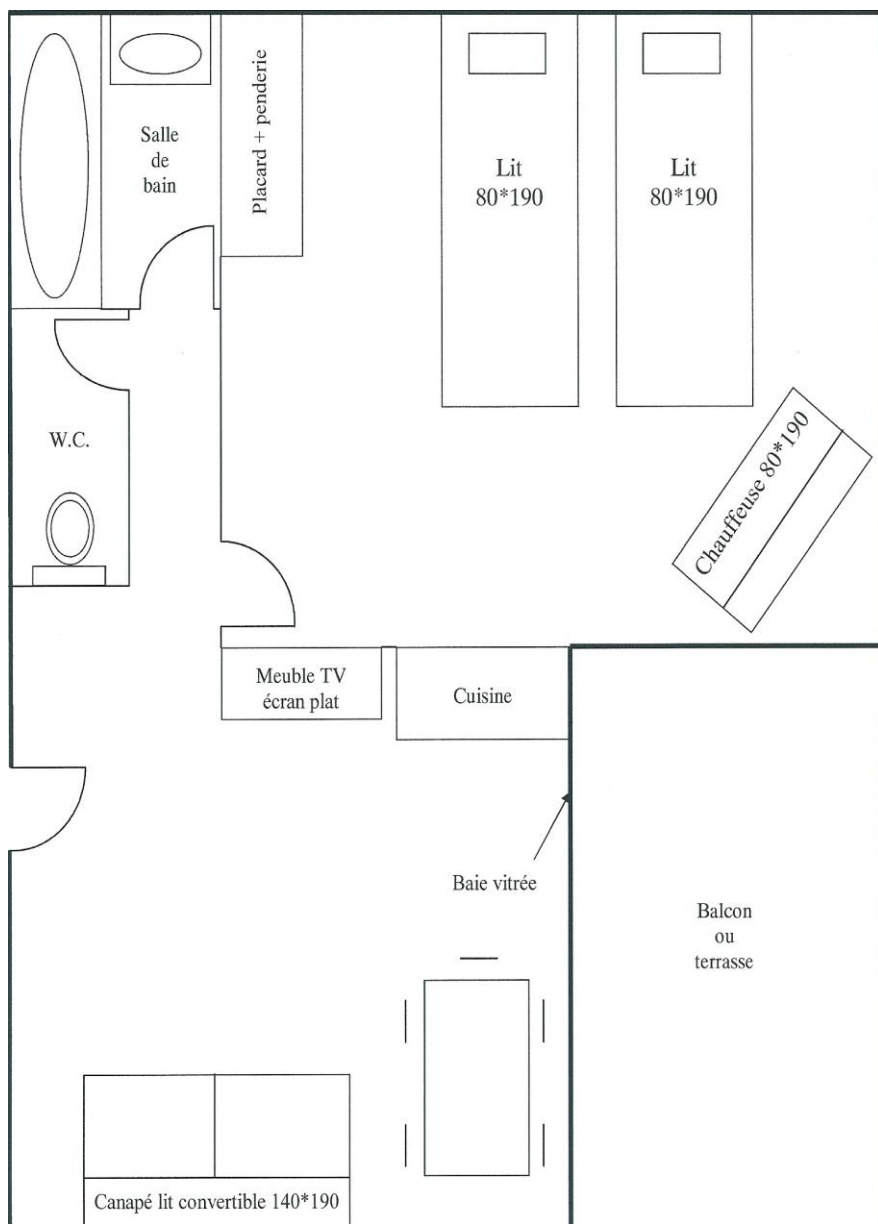
Documents à fournir par le Client :

- Photocopie de la pièce d'identité du résident et/ou du cautionnaire.
- 3 dernières fiches de paie et dernier avis d'imposition du résident ou du cautionnaire.
- Caution de 1 mois de loyer encaissée au moment de la réservation et restituée 30 jours après état des lieux de départ + 1 caution du même montant non débitée rendue le jour du départ.
- Le règlement du 1^{er} mois de loyer à l'arrivée.
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » souscrite par le résident pour ses biens personnels.

Règlement impératif des loyers avant le 5 de chaque mois en espèces, chèque, carte bancaire, virement ou chèques vacances.



Appartement 4/5 personnes avec un séjour + 1 chambre



Exemple de plan d'un logement de type 2 pièces 45m²

Plan non contractuel

Studio 2/4 personnes

